



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

La Ville subventionne les traitements dentaires des enfants

Le centre médico-dentaire est ouvert

La Clinique dentaire scolaire a fermé ses portes à la fin de la dernière année scolaire. Le Centre médico-dentaire Neuchâtel a ouvert les siennes au début de l'année 2011. Depuis le 10 janvier dernier, en plus de sa clientèle privée, ce cabinet accueille tous les enfants des écoles de la Ville de Neuchâtel sur la base du mandat qui lui a été confié par une association créée en partenariat entre les autorités communales et la Société neuchâteloise des médecins-dentistes (SNMD).

En novembre de l'année passée, le Conseil général avait approuvé la solution originale négociée par le Conseil communal avec la SNMD pour remplacer la Clinique dentaire scolaire située dans le collège de la Promenade. Cette solution garantit à tous les élèves un dépistage annuel gratuit et prévoit une subvention communale pour les parents dont les enfants ont besoin de traitements conservateurs. Le montant de ce soutien public sera fonction du nombre d'enfants de la famille et de son revenu.

Le Centre médico-dentaire Neuchâtel est situé à la rue Saint-Maurice 4, dans le bâtiment qui abrite le Service de la santé et des affaires sociales de la Ville de Neuchâtel et la réception de L'Express. Il a été créé par les Drs Pierre Daenzer, Helidon Kongo et Lionel Huber, un noyau de base auquel s'est déjà joint un orthodontiste, et qui est appelé à s'élargir encore à l'avenir. En plus de leur clientèle privée, ces praticiens accueillent tous les enfants de la Ville en âge de scolarité obligatoire. Les contrôles réguliers dont les enfants bénéficient à des fins de dépistage sont gratuits pour les parents tout comme la prophylaxie, qui continue d'être assurée par une infirmière scolaire. Les parents qui choisiront de faire soigner leurs enfants dans le Centre médico-dentaire profiteront d'une subvention communale pour autant qu'ils en remplissent les conditions d'octroi. Ce cabinet peut également conseiller les parents en matière d'orthodontie et d'hygiène dentaire.

Auparavant, tous les parents dont les enfants étaient traités par la Clinique dentaire scolaire bénéficiaient du soutien de la Ville. Service public, la Clinique dentaire scolaire pratiquait en effet des tarifs moitié moins élevés que les dentistes en pratique privée. Désormais, les parents paieront une facture qui dépendra de leurs revenus et du nombre d'enfants de la famille. La subvention s'échelonnait entre 10% et 75% de la facture pour les familles avec un enfant,

entre 10% et 80% pour les familles avec 2 enfants, entre 10 et 85% pour les familles avec 3 enfants et entre 10 et 90% pour les familles avec 4 enfants et plus. Concrètement, dans une famille avec deux enfants, disposant d'un revenu de 30'000 francs par an, les parents ne paieront que 20% des honoraires facturés par le Centre médico-dentaire. En revanche, ils supporteront l'entier de la facture s'ils gagnent 125'000 francs et plus par an. Entre ces deux montants, l'échelonnement de la subvention suivra une courbe régulière afin d'éviter les effets de seuil.

La Ville de Neuchâtel se félicite de pouvoir assurer les prestations que la loi lui impose en partenariat avec la profession des médecins-dentistes et elle se réjouit que la population scolaire puisse bénéficier ainsi de soins dentaires de qualité à un tarif accessible à toutes les bourses. Au vu des « grandes manœuvres » en cours dans le domaine de l'organisation de l'école, elle espère que cette solution puisse profiter un jour à un cercle encore plus large de la population de l'agglomération en devenir.

Neuchâtel, le 19 janvier 2011

Direction de la santé et des affaires sociales

Renseignements complémentaires:

Daniel Perdrizat, directeur de la Santé et des Affaires sociales, ☎ 032 717 74 01, e-mail: daniel.perdrizat@ne.ch
Dr Pierre Daenzer, dentiste, ☎ 032 727 16 16, e-mail : info@cmdn.ch